



COMMUNE DE LAUSANNE

GYMNASE DE JEUNES FILLES

Internationales Schulbuch
Braunschweig
- Bibliothek



CH
Z-40
(1,59)

Programme des cours 1958-1959

Mädchengymnasium

Hrsg.: Gemeinde Lausanne

Lehrplan 1958-1959

Georg-Eckert-Institut BS78



1 234 094 4

Georg-Eckert-Institut
für internationale
Schulbuchforschung
Braunschweig
Schulbuchbibliothek

13688

Photo de la couverture : de Jongh, Lausanne

CH

Z- 40(1,59)

GYMNASE DE JEUNES FILLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Belvédère, chemin des Croix-Rouges 16, téléphone 23 99 35

Réception

Le directeur reçoit habituellement de 11 h. à 12 h., ou sur rendez-vous.
Les maîtresses d'études et les autres professeurs reçoivent volontiers la visite des parents sur rendez-vous.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Gymnase de jeunes filles fait suite aux écoles supérieures de jeunes filles et aux collèges communaux. Il comprend :

- une *Section A* (latine) ;
- une *Section B* (culture générale) ;
- des *Cours spéciaux de français* pour jeunes filles de langue étrangère.

Les jeunes filles âgées d'au moins 16 ans peuvent y poursuivre :

Dans la Section A

des études classiques pures (latin-grec) ou classiques mixtes (latin-anglais), selon un programme conforme aux exigences de la Commission fédérale de maturité, et obtenir, à 19 ans, le diplôme de *baccalauréat ès lettres*, qui leur ouvre les Facultés de théologie, des lettres, de droit et des sciences ; et le *certificat de maturité* (reconnu par la Commission fédérale de maturité), qui leur ouvre, à la condition qu'elles soient de nationalité suisse, les carrières médicales (médecine, pharmacie, art dentaire). Le baccalauréat ès lettres confère aussi le droit de se présenter aux épreuves du brevet cantonal de maîtresse secondaire. Cf. tableau synoptique, page 28.

Dans la Section B

des études secondaires sans latin qui les amènent à 19 ans au *diplôme de culture générale* et leur ouvrent des carrières sociales ou scientifiques tout en les préparant à leur rôle de femmes et de mères. L'enseignement dans cette section a un caractère plus pratique, plus féminin que dans la Section A. Au Gymnase, la Section B comprend deux subdivisions : BL (langues) et BS (sciences). Le diplôme de culture générale (BL ou BS) permet, entre autres possibilités, d'entrer sans examen aux Ecoles normales, dans la Section ménagère ou, pour autant qu'il y ait de la place, dans l'une des deux dernières classes de la Section enfantine et semi-enfantine ou de la Section primaire. Il confère le droit de se présenter aux épreuves du brevet cantonal de maîtresse secondaire, aux conditions suivantes : la candidate doit avoir poursuivi jusqu'au diplôme l'étude de deux langues étrangères ; elle doit être au bénéfice du certificat d'études secondaires avec latin ou avoir satisfait aux exigences d'un examen complémentaire de latin. Le diplôme de culture générale donne accès également aux Ecoles d'études sociales de Lausanne et de Genève et à l'Ecole d'interprètes de l'Université de Genève. Dans plusieurs professions, il donne la possibilité, moyennant l'accord de l'Office cantonal de la formation professionnelle, de réduire d'un an la durée de l'apprentissage. En outre, le diplôme BS (sciences) permet de faire l'Ecole de laborantines de Genève ou un apprentissage de laborantine de durée réduite dans un laboratoire vaudois, ou encore de s'immatriculer à la Faculté des sciences de l'Université de Lausanne, moyennant un examen complémentaire de mathématiques. (Cf. tableau synoptique, page 28.)

Pour les **Cours spéciaux de français**, voir page 31.

Des élèves

Les élèves régulières, qui ne sont en principe admises qu'au début de l'année scolaire, sont celles qui suivent tous les cours obligatoires de leur classe. Seules les élèves qui ont suivi comme élèves régulières la dernière année au moins peuvent obtenir les certificats et diplômes décernés par le Gymnase (cf. cependant, pp. 5 et 33, les dispositions relatives au baccalauréat et au certificat d'études françaises pour externes).

Les élèves *externes* suivent les cours de leur choix dans la classe où elles ont été admises ; ces admissions ne peuvent se faire qu'au début de l'année scolaire. Une élève régulière, non promue, ne peut être admise à suivre, comme externe, dans la classe supérieure, que les cours pour lesquels elle a obtenu la moyenne de promotion.

Le directeur peut autoriser des jeunes filles à suivre tout ou partie des cours d'une classe en qualité *d'auditrices*. Ces élèves ne sont astreintes

aux devoirs et aux travaux écrits que sur la demande de leurs parents. Les auditrices ne sont admises qu'à bien plaie et qu'à la condition que leur présence ne nuise ni à l'enseignement ni à la discipline.

Admission

L'âge requis pour l'admission dans la classe inférieure (III^e) est de 16 ans au moins, révolus au 31 décembre de l'année courante.

Sont admises de droit comme élèves régulières dans la classe inférieure : les jeunes filles qui ont obtenu le certificat d'études secondaires dans une école officielle du canton de Vaud, ou qui ont suivi une école dont le programme est reconnu équivalent.

Les élèves des collèges communaux sans section classique qui désirent suivre le Gymnase en Section A doivent passer un examen complémentaire de latin (et éventuellement de grec) dans un délai d'une année.

Les élèves de I^{er} B de l'Ecole supérieure de la Ville de Lausanne qui ont une moyenne de 7 aux deux groupes et satisfont aux exigences d'un examen de latin, d'allemand et de grec (ou d'anglais) sont admises en Section A dans la classe inférieure du Gymnase.

Les élèves qui viennent d'autres écoles doivent passer *un examen d'admission* qui porte sur le programme de la classe précédant celle où elles désirent entrer. Pour la Section A, cet examen porte sur toutes les matières ; pour la Section B, sur celles du I^{er} groupe seulement.

Les examens d'admission n'ont lieu qu'au début de l'année scolaire, au printemps.

Conditions de promotion

(élèves régulières)

Les matières étant réparties en deux groupes, il faut, pour être promue, obtenir au moins 6 de moyenne dans chaque groupe (toutefois, en Section A, une insuffisance de deux points, au maximum, sur le total annuel des notes trimestrielles (ou semestrielles) du II^e groupe peut être compensée par les résultats du I^{er} groupe, c'est-à-dire que dans tous les cas, la moyenne *générale* ne doit pas être inférieure à 6). D'autre part, en Section A, il faut que dans chaque groupe les résultats soient suffisants pour la moitié au moins des matières.

En Section A, le I^{er} groupe est formé par les langues et les mathématiques, le II^e groupe comprenant toutes les autres matières.

Dans la Section B, le premier groupe est formé, en subdivision BL, par le français, l'allemand, l'anglais et l'histoire (sauf en III^e où les mathématiques prennent la place de l'histoire) ; en subdivision BS, le premier

groupe est formé par le français, l'allemand, les mathématiques et les sciences. Le second groupe comprend toutes les autres branches. Les notes obtenues dans les branches facultatives sont comptées pour l'établissement de la moyenne du II^e groupe.

La note de conduite n'entre pas dans le calcul de la moyenne ; mais *la promotion peut être refusée à une élève qui a moins de 6 de conduite pour l'année.*

L'élève qui répète une classe et qui n'obtient pas, au premier bulletin, le minimum exigé pour la promotion, n'est pas, en principe, autorisée à rester au Gymnase. Il en est de même des élèves qui, ayant deux ans de plus que l'âge normal, échouent à la fin de l'année.

Passage d'une section à l'autre

Au cours du Gymnase, le passage de B en A ne peut se faire qu'à la suite d'un examen d'admission portant sur toutes les branches. Les élèves qui veulent passer de A en B, ou changer de subdivision à l'intérieur de la Section B, peuvent le faire sans perdre une année, à condition d'avoir des résultats satisfaisants au premier bulletin obtenu dans leur nouvelle section. Le passage de B en A ou de A en B doit se faire au plus tard à la fin de la II^e classe du Gymnase.

En cas de changement de section en cours d'année, la moyenne des notes obtenues dans la nouvelle section est déterminante pour la promotion.

Admission conditionnelle

Sont admises conditionnellement dans une classe :

- les élèves qui, sans remplir toutes les conditions de la promotion, ont été autorisées par une décision spéciale de la conférence des maîtres à tenter la classe suivante ;
- les élèves admises dans une classe à la suite d'un examen d'entrée ;
- les élèves qui passent de la Section A à la Section B ou qui changent de subdivision en Section B ;
- toutes les élèves qui répètent leur classe.

Une élève conditionnelle qui n'obtient pas au premier bulletin (trimestriel ou semestriel) des résultats égaux ou supérieurs à ceux qu'on exige pour la promotion, n'est pas autorisée à poursuivre ses études dans la classe en question. S'il s'agit d'une élève qui répète sa classe, elle doit même, dans la règle, quitter le Gymnase. Dans les autres cas, elle peut être admise dans la classe inférieure ou autorisée à changer de section (de A en B).

Baccalauréat et certificat de maturité

L'examen commence par les épreuves écrites du premier groupe qui sont : une dissertation française, une version latine, un thème et une version allemands, une composition anglaise (ou une version grecque), des problèmes de mathématiques.

La candidate qui n'obtient pas une moyenne égale ou supérieure à 5 pour ces premières épreuves n'est autorisée à poursuivre que si elle a eu des résultats suffisants au premier groupe en classe de première.

Sur chacune des branches du premier groupe, il y a un examen oral, dont la note se combine à égalité avec celle de l'écrit pour former la note d'examen.

Au second groupe, il n'y a qu'une épreuve par branche : écrite en philosophie, orale en histoire, en physique et en chimie. (L'examen de chimie est subi en classe de seconde.)

Dans chaque groupe, les notes d'examen (comptant pour 1/3) se combinent avec celles des semestres de première. Les résultats définitifs ainsi obtenus doivent être en moyenne égaux ou supérieurs à 6 dans chaque groupe. Cependant, il faut encore que dans chaque groupe la moyenne des notes d'*examen* soit égale ou supérieure à 5.

Les candidates qui ont échoué au baccalauréat en mars peuvent se présenter à nouveau à un examen organisé à leur intention en juin, à la condition toutefois qu'elles aient eu, en classe de première, des résultats suffisants. Si elles ont obtenu, en mars, des résultats suffisants dans un des deux groupes, celui-ci leur est provisoirement acquis et elles ne se représentent, en juin, qu'aux épreuves de l'autre groupe.

Toute candidate qui échoue une première fois en mars peut répéter (mais dès le début) la classe de première afin de se présenter à nouveau à l'examen (complet) l'année suivante.

Le droit de se représenter en juin et celui de répéter la classe de première en cours s'excluent l'un l'autre.

Baccalauréat pour externes

Des jeunes filles qui n'ont pas été élèves du Gymnase en première A pendant l'année scolaire précédant l'examen peuvent, si elles ont au moins 18 ans, se présenter en mars aux épreuves que subissent les élèves sortant de première A. Elles sont astreintes en outre à un examen en chimie, en biologie et en géographie. Elles doivent obtenir une moyenne égale ou supérieure à 6 dans chaque groupe.

Le baccalauréat d'externe ne donne pas droit au certificat fédéral de maturité.

Diplôme de culture générale

Les élèves qui n'ont pas obtenu, pendant l'année, la moyenne de 6 pour chaque groupe ne sont pas, en principe, autorisées à se présenter à l'examen ; celui-ci ne porte que sur les branches du premier groupe.

Les épreuves écrites sont :

- a) dans la subdivision BL : une dissertation française, une version allemande, une composition anglaise, une composition en histoire ;
- b) dans la subdivision BS : une dissertation française, une version allemande, des problèmes de mathématiques, une composition en biologie, une épreuve de laboratoire (cette dernière est subie à la fin de la classe de seconde, ainsi que l'épreuve orale correspondante).

Les épreuves orales portent sur les mêmes branches que les écrites, à l'exception de la biologie.

Les notes d'examen, comptant pour 1/3, se combinent avec celles des semestres de première. Les résultats définitifs ainsi obtenus doivent être en moyenne égaux ou supérieurs à 6.

Prix de fondation

1. *Prix Julie Masson*, décerné à l'élève qui, durant les trois années de Gymnase, a fait preuve de l'intérêt le plus soutenu pour l'étude de la langue allemande et dont les progrès, dans cette branche d'études, sont le résultat du travail le plus consciencieux et le plus persévérant.

2. *Prix Yvette Steiner*, décerné à l'élève de la 1^{re} classe de la Section de culture générale qui l'aura mérité par son application, ses qualités de caractère et son esprit de camaraderie.

3. *Prix du Centenaire*, institué par l'Association des anciennes élèves, décerné à l'élève de 1^{re} classe qui se sera distinguée par son goût pour l'étude désintéressée, sa curiosité d'esprit et ses qualités intellectuelles.

4. *Prix Raoul Houriet*, décerné aux deux élèves de la 1^{re} classe qui ont montré le plus d'intérêt pour l'étude de la littérature. (Ce prix ne sera pas décerné pour l'année 1958-1959.)

5. *Prix Marie-Suzanne Neeser-Jaccottet*, décerné chaque année à une ou deux élèves de dernière année qui se seraient particulièrement distinguées dans les sciences mathématiques et physiques.

6. *Prix Jeanne Bugnon*, décerné à une élève de la 1^{re} classe de la Section latine qui se sera distinguée par les initiatives ou les responsabilités qu'elle aura prises et par le rayonnement qu'elle aura exercé sur ses camarades.

7. *Prix Blanche Glas*, décerné à une élève de la 1^{re} classe qui se sera particulièrement distinguée en anglais.

Contributions scolaires

	1 Elèves de nationalité suisse dont les parents sont domiciliés à Lausanne	2 Elèves de nationalité suisse dont les parents ne sont pas domiciliés à Lausanne	3 Elèves de nationalité étrangère dont les parents ne paient pas l'impôt mobilier en Suisse
	<i>par année</i>		
	Fr.	Fr.	Fr.
I. Elèves régulières	144.—	180.—	300.—
II. Externes et auditrices	288.—	360.—	480.—

Les élèves qui ne suivent que quelques heures de cours paient, selon la catégorie, 7, 8 ou 9 fr. par heure hebdomadaire et *par trimestre*.

Les élèves de nationalité étrangère dont les parents paient l'impôt *mobilier* à Lausanne sont assimilées aux élèves désignées sous chiffre 1.

Celles dont les parents paient l'impôt *mobilier* en Suisse sont assimilées aux élèves désignées sous chiffre 2.

L'écolage se paie au guichet du Boursier communal (place de la Louve) ou au compte de chèques postaux II. 395.

1^{er} terme : d'avril à juillet (payable du 1^{er} juin au 1^{er} juillet).

2^e » de septembre à fin décembre (payable du 15 octobre au 15 novembre).

3^e » de janvier à avril (payable du 20 janvier au 20 février).

Le terme en cours est dû quelle que soit la raison pour laquelle une élève cesse de fréquenter l'établissement.

L'élève dont la contribution n'a pas été acquittée à la fin du terme en cours (juillet, décembre, avril) est considérée comme ayant quitté le Gymnase.

La contribution payée par les élèves régulières comprend les cours facultatifs et les cours-conférences.

Cependant, les élèves qui suivent un cours de cuisine (en Section B, ou à titre facultatif) doivent payer 2 fr. par repas.

La contribution du premier terme est augmentée de la somme de 3 fr. pour les frais du service médical de l'établissement.

Le Gymnase perçoit, en outre, de toutes les élèves régulières, externes et auditrices, au début de chaque année scolaire ou au moment de leur entrée, la somme de 4 fr., pour l'entretien et le renouvellement du matériel, les frais d'organisation des courses ou séances récréatives et *l'assurance obligatoire contre les accidents scolaires*.

Réductions et dispenses, bourses

Pour les élèves *régulières*, de *nationalité suisse*, la contribution scolaire est diminuée dans la proportion suivante, en tenant compte du nombre total des enfants vivants, âgés de moins de 20 ans au 31 décembre de l'année courante (dégrèvement familial) :

Pour 3 enfants, dégrèvement de	30 %
» 4 » » »	40 %
» 5 » » »	50 %
» 6 » et plus » »	60 %

Une réduction de 25% (resp. 33%) est faite sur la contribution due pour une élève dont le ou les frères et sœurs sont simultanément élèves réguliers des établissements suivants: ESJF, GJF, CCC, GCC, CSC, GSC, Ecole normale, Ecole de commerce, Ecole cantonale de dessin, Ecoles d'agriculture et de fromagerie de Marcelin et de Moudon, Ecole des métiers, Ecole professionnelle des jeunes filles de la Ville de Lausanne, Université de Lausanne. (Cf. arrêté du 1^{er} mars 1949.)

Des dispenses partielles ou totales de la contribution scolaire sont accordées aux élèves régulières et méritantes.

En outre, les élèves douées, de condition modeste, peuvent obtenir des bourses de la commune de Lausanne. Ces bourses sont destinées à couvrir les frais de manuels et de matériel scolaires et à compenser partiellement le manque à gagner.

Les demandes doivent être présentées au directeur au début de chaque année scolaire (dernier délai: 15 mai).

Cependant, à la réserve des élèves qui viennent d'une école publique de Lausanne, les dispenses et les bourses ne peuvent être accordées qu'**après** le 1^{er} trimestre au gymnase.

Le directeur renseignera sur les conditions d'attribution de ces bourses.

Taxes d'inscription aux examens

- a) Baccalauréat et maturité, 48 fr.
- b) Diplôme de culture générale, 36 fr.
- c) Baccalauréat pour externes, 120 fr.

En cas d'échec, la moitié de la taxe est rendue aux élèves régulières du Gymnase.

La taxe d'inscription aux examens se paie, *avant le 15 février*, au guichet du Boursier communal.

Les élèves dispensées de la contribution scolaire sont habituellement dispensées aussi de la taxe d'examen.

Location de manuels

Avec l'appui de l'Association des anciennes élèves, le Gymnase organise un service de location des manuels scolaires. Ce service est facultatif et chaque gymnasienne peut, à sa convenance, prendre en location un ou plusieurs manuels dans les limites du stock disponible.

Les manuels sont loués, dans la règle, pour la durée de l'année scolaire et pour un prix égal au 1/5 de leur valeur en librairie. Une amende est perçue lorsqu'un manuel rendu a souffert de négligence manifeste.

Sont exclus du service de location : les dictionnaires et les œuvres littéraires désignées chaque année comme textes à lire ou à étudier.

Quelques articles du règlement

— Les élèves sont tenues d'entrer dans le bâtiment trois minutes au moins avant l'heure fixée pour le début des leçons, soit au plus tard à 8 h. 12 pour la première leçon du matin et à 14 h. 12 pour la première de l'après-midi.

A moins de circonstances exceptionnelles, que le directeur apprécie, l'horaire des trains et des trams ne peut pas servir d'excuse à des arrivées tardives.

Si une élève arrive en retard (dans le bâtiment ou dans la salle de classe) plus de deux fois dans le même trimestre sans excuse valable, sa note de conduite sera abaissée et une observation sera faite dans son livret scolaire ; une retenue à l'école peut être imposée en cas de récidive.

— Toute absence doit être justifiée.

Lorsqu'il s'agit d'une absence prévisible, les parents doivent adresser une demande de congé motivée à l'avance et par écrit au directeur, qui apprécie le motif invoqué. En principe, les demandes de congé pour les jours qui précèdent ou qui suivent immédiatement les vacances sont refusées ; les parents sont priés de noter les dates des vacances (v. p. 10) et de faire leurs plans en conséquence.

Lorsqu'il s'agit d'une absence pour maladie ou pour une autre cause imprévisible de force majeure, les parents doivent fournir spontanément à la maîtresse d'études une justification écrite, que l'élève apportera le jour même de sa rentrée, si l'absence n'a pas excédé deux ou trois jours. Si l'absence doit durer plus longtemps, les parents renseigneront la maîtresse d'études sans attendre.

Les absences tardivement ou insuffisamment motivées seront notées dans le livret scolaire comme injustifiées et influenceront sur la note de conduite. Des retenues à l'école peuvent être imposées pour des leçons manquées indûment.

- Les élèves ne peuvent pas abandonner un cours facultatif ni quitter le Gymnase sans présenter au directeur une déclaration écrite de leurs parents.
- Les élèves ne peuvent pas rester dans leur salle de classe après 18 heures, ni dans aucune partie du bâtiment après 19 heures. Le mercredi après-midi, l'école n'est ouverte qu'aux élèves qui ont à ce moment-là des cours ou des travaux écrits arriérés. Du samedi à midi au lundi matin, les élèves ne sont pas admises à pénétrer dans le bâtiment.
Les élèves qui désirent utiliser un local du Gymnase pour des leçons particulières ou pour un autre motif spécial doivent obtenir du directeur une autorisation écrite.
- Dans le cadre de l'école, les élèves ne peuvent pas, sans autorisation du directeur, organiser des réunions, ni former des clubs ou des groupements, ni faire des collectes d'argent. Le visa du directeur est requis pour toute affiche ou avis posé à l'école.
- La correspondance qui arrive à l'école à l'adresse d'une élève est retournée aux parents de celle-ci.
- Excepté dans le hall du réfectoire, il est interdit aux élèves de fumer dans le bâtiment, comme aussi dans les préaux.
- Les élèves supporteront les frais des dégâts dus à leur faute.

L'ANNÉE SCOLAIRE 1958-1959

Dates des examens d'admission : du 12 au 18 avril 1958.

(pour les jeunes filles qui n'ont pas le Certificat d'études secondaires).

Début de l'année scolaire : lundi 14 avril 1958, à 14 h.

Vacances en 1958

Été : du samedi 12 juillet, à 12 h., au lundi 1^{er} septembre, à 14 h.

Automne : du samedi 18 octobre, à 12 h., au lundi 27 octobre, à 14 h.

CORPS ENSEIGNANT

Directeur : M. Henry HENTSCH

Reçoit habituellement de 11 h. à 12 h. ou sur rendez-vous

Téléphone 23 99 35

Professeurs :

Mesdames et Messieurs :

Françoise Amaudruz Marterey 38	arts ménagers
Samuel Aubert Avenue Fraisse 12	chimie, biologie
Elisabeth Blanc-Daehler Avenue des Mousquines 13	allemand
Jean Boudry Avenue Florimont 11	latin, grec
Marie Broye Avenue Juste-Olivier 5	latin
Marie Bruand Avenue Jomini 12	travaux à l'aiguille
Alice Burnand-Bornet Beau-Séjour 18	anglais
François Cherix Quartier de la Violette 10	biologie
Linette Comte Beau-Séjour 11	droit usuel
Robert Delacrausaz Avenue de Beaumont 9	mathématiques, physique
Irène Dietschi Place Chauderon 34	infirmière

Jeanne Domenjoz-Bolomey Avenue des Alpes 26	anglais
Jean Gagnebin Chemin de l'Alouette, Morges	histoire de l'art
Pierre Gander Avenue du 24-Janvier 6	chapelain
Jeanne Gaulis Avenue des Alpes 18	médecin d'établissement
Jeanne-Marie Goldschmid Avenue de l'Elysée 40	secrétaire-bibliothécaire
Emile Henchoz Avenue Secrétan 7 B	musique
Henry Hentsch Montbenon 3	français
David Lasserre Le Mont-sur-Lausanne	histoire
Eva Lavanchy Square Vinet 14	maîtresse d'études en Section A ; français
Jeanne Maillard Marterey 34	cours spéciaux de français
Robert Marclay Sainte-Luce 4bis	français, latin
Robert Mermoud Avenue de Chailly 70	dessin, histoire de l'art
Jeanne Millioud Chandolin 3	anglais
André de Muralt Route des Cerisiers 35 Corseaux-sur-Vevey	philosophie
Madeleine Niklès-Callet Avenue Dickens 10	cours spéciaux de français
Herbert Ory Sol-Vert, chemin de la Rosière	mathématiques

Paul-Louis Pelet Chemin du Réservoir 8	histoire et géographie
Edmond Pidoux Chemin de Boston 5	français
Frank Ramseyer Avenue Eugène-Rambert 18	psychologie
Philippe Renaud Avenue de Chailly 28 bis	histoire, latin
Georgette Ries Avenue Mon-Repos 30	laborantine
Arthur Riesen Avenue de l'Eglise-Anglaise 2	mathématiques, sciences
D^r Paul Rochat Montagibert 16	hygiène
Danielle Schnorf Chemin des Délices 1	anglais
Marcelle Stoessel Avenue Tissot 11	gymnastique
Numa Tétaz Avenue de l'Eglise-Anglaise 16	allemand
Cornelia Thévenaz Chemin de Meillerie 4	allemand
Lucy Virieux Chemin de Villard 4	mathématiques, sciences
Edith Werffeli Chemin du Muveran 3	maîtresse d'études en Section B; allemand
Emma Zurbrugg Cottage Alpina, Vennes	sténographie

Concierges : M. et M^{me} Alfred Perrod

PROGRAMME DÉTAILLÉ DES COURS

avec l'indication des manuels nécessaires

(Location de manuels, voir pages 8-9)

Section A (latine)

Classe de III^e

Elèves de 16 à 17 ans

FRANÇAIS, 5 heures

La littérature des origines à 1660. Lectures à domicile et analyses de textes. Dissertations morales et littéraires. Conférences.

Manuels

P. Kohler : Histoire de la Littérature française, t. I (Payot). – Textes français, t. III (Payot) avec l'Annexe (glossaire et notes).

LATIN, 4 heures

Revision de la morphologie et de la syntaxe. Versions. Revision du vocabulaire de Debeauvais. Lectures. L'Etat romain. Notions de littérature : période républicaine.

Manuels et textes

Bornecque et Cauët : Le Dictionnaire latin-français du baccalauréat, ou *Gaffiot* : Dictionnaire abrégé latin-français illustré. – *Jean Bayet* : Cours de littérature par les textes. – *L. Debeauvais* : Grammaire latine complète (4^e éd.). – *L. Debeauvais* : Vocabulaire latin. – *Salluste* : Bellum Jugurthinum (Ed. Helveticae). – *Cicéron* : Lettres choisies (Ed. Helveticae). – *Cicéron* : De amicitia (Ed. Hatier). – *Virgile* : Œuvres (Ed. Plessis et Lejay).

ALLEMAND, 4 heures

Etude systématique de la syntaxe. Thèmes. Comptes rendus de textes lus. Histoire de la littérature : des origines au milieu du XVIII^e siècle. Lecture : une nouvelle du XIX^e siècle.

Manuels et textes

Bonard et Hübscher : Cours supérieur d'allemand. – Das deutsche Gedicht (Fischer-Bücherei). – *Arthur Schnitzler* : Der blinde Geronimo. – D'autres textes de lecture seront indiqués par le professeur.

GREC, 4 heures (à option avec l'anglais)

Vocabulaire et syntaxe. Exercices, versions. Lectures.

Manuels et textes

Dictionnaire recommandé : *A. Bailly* (dernière édition complète, 1950, Hachette); sinon *Ch. Georgin* : Dictionnaire grec-français (Hatier). – *Kaegi* : Grammaire abrégée. – Orateurs attiques (Ed. Helveticae). – *Euripide* : Les Bacchantes (Ed. Mondadori). – *Homère* : Iliade (Ed. Hachette).

ANGLAIS, 4 heures (à option avec le grec)

Revision de la morphologie. Etude détaillée de l'emploi de l'indicatif. Lecture expliquée. Comptes rendus et compositions. Histoire de la littérature : l'époque romantique.

Manuels

Carpentier-Fialip : Grammaire anglaise, cl. de 5^e (éd. brune). — *Guibillon* : La littérature anglaise par les textes (Hatier).

Textes

Les textes seront indiqués par le professeur.

MATHÉMATIQUES, 4 heures

Algèbre : Nombres irrationnels. Equations du II^e degré à une inconnue ; résolution algébrique ; discussion ; propriétés des racines.

Géométrie : Géométrie plane. Le triangle, les polygones ; égalité, similitude, symétrie. Le cercle. Les aires.

Géométrie analytique : Le point, la droite et le cercle étudiés au moyen de coordonnées rectangulaires.

Manuels

Selon les indications du professeur.

HISTOIRE, 2 heures

Les civilisations antiques.

Manuel

Atlas d'Histoire universelle (Namur 1952, coll. Roland).

GÉOGRAPHIE, 1 heure

Introduction géographique à l'histoire ; le monde méditerranéen.

PHYSIQUE, 1 heure.

Grandeurs fondamentales. Propriétés générales des corps.

Etude des gaz : Pression dans un gaz, compressibilité, mélange, dilatation des gaz. Vaporisation et condensation. *Mécanique* : Mouvement uniforme, mouvement uniformément accéléré. Forces et couples. Eléments de dynamique. Pesanteur et chute des corps. Notions d'*acoustique*.

Manuels

R. Stucky : Physique I et II (Payot).

CHIMIE, 2 heures.

Corps composés et corps simples. Théorie atomique et structure de l'atome. Classification des éléments. Dissociation électrolytique et pH. Lois fondamentales et nomenclature.

Etude de quelques métalloïdes ; l'oxydo-réduction. Généralités sur les métaux. Thermochimie. Mécanisme des réactions chimiques.

Manuel

D. Monnier : Cours de chimie (Georg).

GYMNASTIQUE, 2 heures (tenue de gymnastique obligatoire)

Culture physique (exercices d'assouplissement et d'entretien). Courses, sauts, lancers divers. Jeux. Eventuellement natation, patinage, ski, excursions.

Classe de II^e

Elèves de 17 à 18 ans

FRANÇAIS, 5 heures

La littérature de 1660 à la fin du XVIII^e siècle. Lectures à domicile et analyses de textes. Dissertations morales et littéraires. Conférences.

Manuels

Textes français, t. III, avec l'Annexe (glossaire et notes) et IV (Payot). — *P. Kohler* : Histoire de la Littérature française, t. I et II (Payot).

LATIN, 4 heures

Versions. Analyse littéraire. Comptes rendus. Lectures. Notions d'antiquité : l'Empire sous les Julio-Claudiens. Notions de littérature : le siècle d'Auguste.

Manuels et textes

Bornecque et Cauët : Le Dictionnaire latin-français du baccalauréat, ou *Gaffiot* : Dictionnaire abrégé latin-français illustré. — *L. Debeauvais* : Grammaire latine complète (4^e éd.). — *Plaute* : *Mostellaria* (Ed. Helveticae). — *Térence* : *Choix* (Ed. des Ecoles). — *Quintilien* : *Institution oratoire*. — *Elégiaques latins* (Ed. des Ecoles). — *Saint Augustin* : *Confessions* (Ed. Helveticae).

ALLEMAND, 3 heures

Etude systématique de la syntaxe. Rédactions. Thèmes. Versions. Histoire de la littérature : Lessing, Sturm und Drang, Goethe, Schiller. Le romantisme. La poésie lyrique au XIX^e siècle. Lecture : fragments d'œuvres en rapport avec le cours de littérature.

Manuels et textes

Deutsche Lyriker (Orell-Füssli). — *C. F. Meyer* : *Gustav Adolfs Page* (Gute Schriften). — *A. Stifter* : *Brigitta*. — *Schiller* : II A 1-2 : *Don Carlos*; II A 3 : *Wallensteins Tod*. — Quelques brochures (Reclam).

GREC, 4 heures (à option avec l'anglais)

Versions. Lectures.

Manuels et textes

Dictionnaire recommandé : *A. Bailly* (dernière édition complète 1950, Hachette); sinon *Ch. Georgin* : Dictionnaire grec-français (Hatier). — *Kaegi* : Grammaire abrégée. — *Platon* : *Apologie de Socrate* (Ed. Helveticae). — *Sophocle* : *Cédepe-Roi*. — *Aristophane* : *Extraits* (Ed. Hachette).

ANGLAIS, 4 heures (à option avec le grec)

Revision de la morphologie et étude de la syntaxe du verbe (auxiliaires de mode et emploi du subjonctif). Lecture expliquée. Lectures à domicile. Compositions. Histoire de la littérature (des origines au début du XVII^e siècle).

Manuels

Guibillon : La Littérature anglaise par les textes (Hatier).

Textes

II A 1: *Thornton Wilder*: The Bridge of San Luis Rey (Penguin).

II A 2: *P. Buck*: Chinese Stories (Didier).

II A 3: *Hemingway*: The Old Man and the Sea (Jonathan Cape).

Dans les trois classes, une autre œuvre sera indiquée plus tard.

MATHÉMATIQUES, 3 heures

Arithmétique et algèbre : Etude du trinôme du 2^e degré. Inéquations à une inconnue. Progressions arithmétiques et géométriques. Logarithmes.

Géométrie : Géométrie plane. Surfaces et volumes.

Géométrie analytique : Equations et propriétés principales des sections coniques.

Trigonométrie : Fonctions trigonométriques des angles inférieurs à 90°. Résolution du triangle rectangle.

Manuels

Vællmy et Extermann : Logarithmes à cinq décimales et Tables numériques (Payot). — Géométrie analytique : Cours dactylographié (au secrétariat).

HISTOIRE, 2 heures

Moyen âge et époque moderne : des grandes civilisations extra-européennes à l'hégémonie de l'Europe ; naissance de la Suisse.

Manuel

Atlas d'histoire universelle (Namur 1952, coll. Roland).

GÉOGRAPHIE, 1 heure

Les pays étudiés en histoire ; la Suisse.

PHILOSOPHIE, 2 heures

Psychologie : définition et méthodes ; brève histoire de la psychologie ; les grandes fonctions de la vie humaine : sensation, perception, mémoire, imagination ; la vie intellectuelle ; intelligence pratique et spéculative ; la vie affective et volontaire.

PHYSIQUE, 2 heures

Mécanique : Conservation du travail dans les machines simples. Énergie mécanique, énergie thermique. Principe de l'équivalence.

Optique : Propagation, réflexion et réfraction de la lumière. Étude des lentilles. Notions d'optique physique. Dispersion. Spectres. N.B. Les exercices pratiques de laboratoire qui, en 1957-1958, ont été faits en II^e classe, seront, dès 1959-1960, reportés en I^{re}.

Manuels

R. Stucky : Physique I et II (Payot).

CHIMIE, 2 heures

Notions générales sur la structure de l'atome, la théorie des ions, les réactions chimiques. — Acides, bases et sels. — Quelques métalloïdes et leurs composés usuels. Étude générale des métaux. — Éléments de chimie organique.

Exercices pratiques en complément et révision du cours. Introduction à l'analyse.

Manuel

D. Monnier : Cours de chimie (Georg).

GYMNASTIQUE, 2 heures (tenue de gymnastique obligatoire)

Développement du programme de la classe précédente.

Classe de I^{re}

Elèves de 18 à 19 ans

FRANÇAIS, 4 heures

La littérature à partir de 1800. Lectures à domicile et analyses de textes. Dissertations morales et littéraires. Conférences.

Manuels

P. Kohler : Histoire de la Littérature française, t. II et III (Payot). — Textes français, t. IV (Payot).

LATIN, 4 heures

Versions. Explication de textes. Comptes rendus. Lectures. Notions d'antiquité : les écoles de philosophie à Rome. Notions de littérature : quelques auteurs de la période décadente.

Manuels et textes

Bornecque et Cauët : Le Dictionnaire latin-français du baccalauréat, ou Gaffiot : Dictionnaire abrégé latin-français illustré. — Horace : Œuvres (Ed. Hachette ou Ed. Helveticae). — Tacite : Annales et Histoires (extraits) (Ed. Dessain). — Lucrèce : De natura rerum (Ed. Helveticae).

ALLEMAND, 3 heures

Versions. Rédactions. Thèmes. Causeries sur des sujets littéraires. Lectures. Histoire de la littérature : quelques écrivains des XIX^e et XX^e siècles.

Manuels et textes

Deutsche Lyriker (Orell-Füssli). — *Gæthe*: Faust I. — *Th. Mann*: Unordnung und frühes Leid. — *C. F Meyer*: I A 1 et 3: Gustav Adolfs Page; I A 2: Die Richterin.

GREC, 4 heures (à option avec l'anglais)

Versions. Lectures.

Manuels et textes

Dictionnaire recommandé : *A. Bailly* (dernière édition complète, 1950, Hachette); sinon, *Ch. Georgin*: Dictionnaire grec-français (Hatier). — *Kaegi*: Grammaire abrégée. — *Thucydide*: Extraits. — *Eschyle*: Les Perses. — *Démotène*: Choix. — Lyriques grecs: extraits.

ANGLAIS, 4 heures (à option avec le grec)

Revision de certains chapitres de grammaire. Exercices de version. Lecture expliquée. Lectures à domicile. Compositions. Histoire de la littérature (du début du XVII^e siècle aux temps modernes).

Manuels

Guibillon: La Littérature anglaise par les textes (Hatier).

Textes

I A 1 et 2: *Conrad*: The Nigger of the Narcissus; Youth. — *Shakespeare*: Julius Caesar.

I A 3: *Conrad*: The End of the Tether. — *Shakespeare*: Merchant of Venice.

MATHÉMATIQUES, 3 heures

Arithmétique et algèbre: Notions sur les fonctions. Représentation graphique de fonctions.

Géométrie analytique: Sections coniques (suite). Equation générale du II^e degré. Lieux géométriques simples.

Trigonométrie: Fonctions trigonométriques d'angles divers et leurs théorèmes d'addition. Résolution du triangle quelconque.

Exercices mathématiques: Problèmes de revision sur tout le cours de mathématiques.

Manuel

Géométrie: Cours dactylographié, en vente au secrétariat.

HISTOIRE, 2 heures

Epoques moderne et contemporaine: la Suisse au XIX^e siècle.

Manuel

Atlas d'Histoire universelle (Namur 1952, coll. Roland).

PHILOSOPHIE, 3 heures

Les grands types de pensée philosophique: les Présocratiques, Socrate, Platon, Aristote, les Stoïciens, Descartes, Berkeley, Kant; aperçu sur la pensée contemporaine.

PHYSIQUE, 2 heures

Electricité : Notions d'électrostatique. Electrodynamique. Lois d'Ohm et de Joule. Applications pratiques de l'énergie électrique. — Electromagnétisme et induction : étude qualitative et choix d'applications. — Notions sur le courant alternatif et les oscillations électriques.

Manuel

R. Stucky : Physique II (Payot).

BIOLOGIE, 2 heures

Caractères généraux des êtres vivants. — La cellule, la vie cellulaire. — L'organisation pluricellulaire. Fonctions vitales essentielles chez la plante et chez l'animal. — Notions sur le développement de l'animal et sur l'hérédité. — Aperçu de l'évolution des êtres vivants.

GYMNASTIQUE, 1 h. jusqu'au camp de ski (tenue de gymnastique obligatoire). Développement du programme de la classe précédente.

Section B (culture générale)

Classe de III^e

Elèves de 16 à 17 ans

FRANÇAIS, 5 heures

La littérature des origines à 1660. Lectures à domicile et analyses de textes. Dissertations morales et littéraires. Conférences.

Manuels

P. Kohler : Histoire de la Littérature française, t. I (Payot). — Textes français, t. III (Payot) avec l'Annexe (glossaire et notes).

ALLEMAND, 4 heures

Revision de la grammaire. Règles essentielles de la syntaxe. Exercices. Comptes rendus de textes lus. Notions de littérature sur le moyen âge et le XVI^e siècle (en français).

Manuels et textes

Bonard et Hübscher : Cours supérieur d'allemand. — Das deutsche Gedicht vom Mittelalter bis zum 20. Jahrhundert (Fischer Bücherei). — Deux textes de lecture seront indiqués par le professeur.

ANGLAIS (facultatif en BS), 4 heures

Revision de la morphologie. Phonétique. Syntaxe des auxiliaires. Anglicismes. Comptes rendus et compositions. Lecture expliquée. Lecture à domicile.

Manuels et textes

Carpentier-Fialip : Grammaire de l'anglais vivant (Hachette, édition marron). — Modern English Short Stories (The World's Classic, N^o 477).
O. Wilde : Plays (Penguin). — Un autre texte sera indiqué par le professeur.

MATHÉMATIQUES

– Dans la subdivision BL : 2 heures

Progressions arithmétiques et géométriques. Logarithmes. Géométrie plane. Notions de trigonométrie.

– Dans la subdivision BS : 4 heures

Arithmétique et algèbre : Revision des notions fondamentales. Calcul algébrique. Equations et trinômes du II^e degré. Progressions arithmétiques et géométriques.

Géométrie, 2 heures : Géométrie plane et dans l'espace. Egalité, similitude, lieux géométriques. Constructions. Surfaces et volumes.

Comptabilité, 1 heure.

Manuels

Algèbre et Trigonométrie. Cl. de 2^e et de 1^{re} (Ed. Ligel).

HISTOIRE, 2 heures

Les civilisations antiques.

Manuel

Atlas d'Histoire universelle (Namur, 1952, coll. Roland).

GÉOGRAPHIE, 1 heure

Introduction géographique à l'histoire : le monde méditerranéen.

PHYSIQUE

– Dans la subdivision BL : 2 heures au 1^{er} trimestre

Revision des notions élémentaires.

– Dans la subdivision BS : 2 heures toute l'année

Mécanique : cinématique et dynamique. Statique des fluides et chaleur. Lois des gaz parfaits.

Manuel

R. Stucky : Physique I (Payot).

CHIMIE

– Dans la subdivision BL : 2 heures aux 2^e et 3^e trimestres

Corps simples, corps composés ; théorie des ions, électrolyse, chimie descriptive.

– Dans la subdivision BS : 2 heures toute l'année

Corps composés et corps simples. Théorie atomique et structure de l'atome. Classification des éléments. Dissociation électrolytique et pH. Lois fondamentales et nomenclature.

Etude de quelques métalloïdes ; l'oxydo-réduction. Généralités sur les métaux.

Manuel

D. Monnier : Cours de chimie (Georg).

CULTURE GRECQUE (en BL seulement), 1 heure

Les œuvres les plus caractéristiques, d'Homère à Plutarque.

HISTOIRE DE L'ART (en BL seulement), 1 heure

Antiquité et moyen âge.

Tous les cours sont illustrés de projections lumineuses.

MUSIQUE, 1 ou 2 heures

Chant choral : Etude de chœurs à deux et à trois voix, d'auteurs anciens et modernes, avec et sans accompagnement.

Solfège : Nombreux exercices de lecture à vue. Culture du sens auditif.

Manuels

H. Lang et J. Burdet : Initiation à la Musique par les textes des maîtres. — Nouvelle Anthologie chorale, 4^e fasc. (Fœtisch).

ENSEIGNEMENT MÉNAGER

Cuisine, 4 heures pendant 1 trimestre

Les invitations : Thé. Goûter. Apéritifs. Surprise-party, etc. Pâtisserie.

Economie domestique, 3 heures pendant 1 trimestre

Lavage, repassage et entretien du linge.

Coupe et confection, 3 heures pendant 1 trimestre

Jupe et corsage.

GYMNASTIQUE, 2 heures (tenue de gymnastique obligatoire)

Culture physique (exercices d'assouplissement et d'entretien).

Courses, sauts, lancers divers. Jeux. Eventuellement natation, patinage, ski, excursions.

Classe de II^e

Elèves de 17 à 18 ans

FRANÇAIS, 6 heures

La littérature de 1660 à la fin du XVIII^e siècle. Lectures à domicile et analyses de textes. Dissertations morales et littéraires. Conférences.

1 heure par semaine est consacrée à la littérature récente.

Manuels

P. Kohler : Histoire de la Littérature française, t. I et II (Payot). — Textes français, t. III, avec l'Annexe (glossaire et notes) et IV (Payot).

ALLEMAND, 4 heures

Syntaxe. Compositions. Comptes rendus. Cours de littérature en français. Lectures.

Manuels et textes

Bonard et Hübscher: Cours supérieur d'allemand. — *Bertaux et Lepointe*: L'Allemand et l'Allemagne par les textes, classe de 2^e (Hachette). — *Das deutsche Gedicht vom Mittelalter bis zum 20. Jahrhundert* (Fischer Bucherei). — Les textes de lecture seront indiqués en cours d'année.

ANGLAIS (facultatif en BS), 4 heures

Morphologie, syntaxe, vocabulaire, anglicismes. Compositions et comptes rendus. Lecture expliquée. Lectures à domicile. Quelques notions d'histoire et de littérature (des origines au début du XVII^e siècle).

Manuels et textes

Guibillon: La Littérature anglaise par les textes (Hatier). — Pour II BL: *R. A. Langford*: Better English. — Les textes seront indiqués par le professeur. — Pour II BS: *Carpentier-Fialip*: Grammaire de l'anglais vivant (Hachette, édition marron). — *Modern English Short Stories* (The World's Classics, N^o 477). — Un texte de lecture sera indiqué plus tard.

MATHÉMATIQUES (en BS seulement), 3 heures

Géométrie analytique: Equation de la droite.

Géométrie, trigonométrie: Le triangle rectangle. Ses applications.

Algèbre: Logarithmes.

Manuels

Vellmy et Extermann: Logarithmes à cinq décimales et Tables numériques (Payot). — *Géométrie analytique*: Cours dactylographié (au secrétariat).

HISTOIRE, 2 heures

Moyen âge et époque moderne: Des grandes civilisations extra-européennes à l'hégémonie de l'Europe; naissance de la Suisse.

Manuel

Atlas d'Histoire universelle (Namur, 1952, coll. Roland). (Seulement sur indication du professeur.)

GÉOGRAPHIE, 1 heure

Les pays étudiés en histoire: la Suisse.

PHYSIQUE (en BS seulement), 1 heure

Optique, électricité.

Manuel

R. Stucky: Physique II (Payot).

CHIMIE (en BS seulement), 1 heure

Chimie minérale, volumétrie, éléments de chimie organique.

Manuel

D. Monnier : Cours de chimie (Georg).

LABORATOIRE (en BS seulement), 2 heures

Manipulations simples d'instruments de mesure usuels : Balance, dynamomètre, manomètre ; thermomètre, calorimètre ; ampère-mètre, voltmètre. — Application du programme de chimie à des analyses simples, qualitatives et quantitatives.

BIOLOGIE (en BL seulement), 2 heures

Notions de biologie générale. — Physiologie humaine.

Manuel

L. Baudin : Anatomie et Physiologie humaines (Payot).

DROIT USUEL, 2 heures

Notions élémentaires de droit usuel. Initiation aux problèmes sociaux.

CULTURE LATINE (en BL seulement), 1 heure

Les œuvres les plus caractéristiques des origines à saint Augustin.

HISTOIRE DE L'ART (en BL seulement), 1 heure

La Renaissance et le XVII^e siècle.

Tous les cours sont illustrés de projections lumineuses.

MUSIQUE, 1 heure

Développement du programme de la classe précédente.

Manuels

H. Lang et J. Burdet : Initiation à la Musique par les textes des maîtres. — Nouvelle Anthologie chorale, 4^e fasc. (Fœtisch).

ENSEIGNEMENT MÉNAGER

Cuisine, 4 heures pendant 1 trimestre

Cuisine bourgeoise. Cuisine fine. Une partie de ces leçons sera consacrée à l'économie domestique.

Coupe et confection, 3 heures pendant 1 trimestre

Robe de coton ; blouse chemisier.

Soins aux malades, 2 heures pendant 1 trimestre

GYMNASTIQUE, 2 heures (tenue de gymnastique obligatoire)

Développement du programme de la classe précédente.

Classe de I^{re}

Elèves de 18 à 19 ans

FRANÇAIS, 5 heures

La littérature à partir de 1800. Lectures à domicile et analyses de textes. Dissertations morales et littéraires. Conférences.

1 heure par semaine est consacrée à la littérature récente.

Manuels

P. Kohler : Histoire de la Littérature française, t. II et III (Payot). — Textes français, t. IV (Payot).

ALLEMAND, 4 heures

Compositions, versions. Cours de littérature. Lectures.

Manuels et textes

Bertaux et Lepointe : L'Allemand et l'Allemagne par les textes, classe de I^{re} (Hachette). — *Schiller* : Maria Stuart. — Un autre texte de lecture sera indiqué en cours d'année.

ANGLAIS, 4 heures (facultatif en BS).

Revision de la morphologie et étude de la syntaxe du verbe (auxiliaires de mode et emploi du subjonctif). Lecture expliquée. Lectures à domicile. Compositions. Quelques notions d'histoire et de littérature (du début du XVII^e siècle aux temps modernes).

Manuels

Guibillon : La Littérature anglaise par les textes (Hatier).

Textes

Shakespeare : Hamlet. — Un autre texte de lecture sera indiqué plus tard.

MATHÉMATIQUES (en BS seulement), 3 heures

Algèbre, géométrie analytique : Notions élémentaires de représentation graphique. Résolution graphique d'équations simples. Etude de la droite et du cercle. Revision générale.

Manuels

Géométrie : Cours dactylographié en vente au secrétariat.

HISTOIRE, 2 heures

Epoques moderne et contemporaine : La Suisse au XIX^e siècle.

Manuel

Atlas d'Histoire universelle (Namur, 1952, coll. Roland). (Seulement sur indication du professeur.)

GÉOGRAPHIE, 1 heure

L'Europe.

PSYCHOLOGIE, 2 heures

La formation de la personnalité : l'hérédité, la première enfance, le milieu. Les relations entre le corps et l'esprit. La mentalité enfantine. L'affectivité : la conscience et l'inconscient ; complexes. La psychologie appliquée : orientation scolaire et professionnelle, les services médico-psychologiques. La formation de la conscience morale : la psychologie au service de la personne.

BIOLOGIE (en BS seulement), 3 heures

Caractères généraux des êtres vivants. — La cellule, la vie cellulaire. — L'organisation pluricellulaire chez la plante et chez l'animal ; les tissus.

Exercices pratiques de chimie organique et de microscopie au 1^{er} semestre.

Physiologie humaine : L'entretien de la vie ; les aliments et leur utilisation. — Le milieu intérieur et le maintien de sa composition. Le système nerveux et les fonctions sensori-motrices. — La coordination des fonctions.

Manuel

L. Baudin : Anatomie et Physiologie humaines (Payot).

HYGIÈNE, 1 heure

Introduction à l'hygiène et à la médecine sociale. Hygiène de la petite enfance. De quelques maladies sociales : tuberculose, alcoolisme. Les vaccinations.

INSTRUCTION CIVIQUE, 1 heure

Les institutions politiques en général et dans notre pays. Notre neutralité et les organisations internationales. Conférences sur des questions d'actualité.

HISTOIRE DE L'ART (en BL seulement), 1 heure

Du XVIII^e siècle à nos jours.

Tous les cours sont illustrés de projections lumineuses.

MUSIQUE, 1 heure

Chant choral et solfège : Même programme que dans les classes précédentes, mais plus développé. Chant choral, solfège et culture musicale.

Manuels

H. Lang et J. Burdet : Initiation à la Musique par les textes des maîtres. Nouvelle Anthologie chorale, 4^e fasc. (Fœtisch).

ENSEIGNEMENT MÉNAGER

Cuisine, 3 heures pendant 1 trimestre

Les cuissons rapides.

Puériculture, 2 heures pendant 1 trimestre

Coupe et confection, 3 heures pendant 1 trimestre

Robe d'intérieur ou robe de lainage simple.

GYMNASTIQUE, 1 heure (tenue de gymnastique obligatoire)

Développement du programme de la classe précédente.

Tableau synoptique des cours

Matières	Section latine (A)			Section de culture générale (B)					
				Subdivision langues (BL)			Subdivision sciences (BS)		
	III ^e	II ^e	I ^{er}	III ^e	II ^e	I ^{er}	III ^e	II ^e	I ^{er}
Français	5	5	4	5	5	5	5	5	5
Latin	4	4	4	(3)	(3)	(3)	—	—	—
Allemand	4	3	3	4	4	4	4	4	4
Grec) à option.....	4	4	4	—	—	—	—	—	—
Anglais) en section A .	4	4	4	4	4	4	(4)	(4)	(4)
Mathématiques	4	3	3	2	—	—	4	3 (+3)	3 (+3)
Histoire	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Géographie	1	1	—	1	1	1	1	1	1
Philosophie	—	2	3	—	—	(2)	—	—	(2)
Psychologie	—	—	—	—	—	2	—	—	2
Physique	1	2	2	—	—	—	2	2	—
Chimie	2	2	—	2	—	—	2	2	—
Biologie	—	—	2	—	2	—	—	—	3
Hygiène	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Droit usuel	—	—	—	—	2	—	—	2	—
Instruction civique	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Culture antique	—	—	—	1	1	—	—	—	—
Histoire de l'art	—	—	—	1	1	1	—	—	—
Musique	—	—	—	1 ou 2	1	1	1 ou 2	1	1
Gymnastique	2	2	1	2	2	1	2	2	1
Cours ménagers	—	—	—	3	3	3	3	3	3
Total (sans les cours facultatifs)	29	30	28	28 ou 29	28	26	26 ou 27	27	27

Les chiffres indiquent le nombre des heures par semaine.
Les parenthèses désignent les cours facultatifs. Voir la liste complète des cours facultatifs page 29

COURS FACULTATIFS

Chacun de ces cours n'est organisé que s'il réunit un nombre suffisant d'inscriptions.

Une élève qui s'inscrit à un cours facultatif s'engage par là même à le suivre jusqu'au bout.

Anglais (pour hellénistes et élèves des Cours spéciaux), 2 heures.

Auteurs français du XX^e siècle (pour élèves de I^e A), 1 heure.

Chant choral, 1 heure. Préparation d'une grande œuvre.

Cuisine (pour élèves de A et des Cours spéciaux), un après-midi par semaine.

Dactylographie, 2 heures par semaine pendant un trimestre.

Dessin et peinture (obligatoire pendant un semestre pour les élèves qui désirent obtenir le Certificat fédéral de maturité), 2 heures.

Histoire de l'art (pour élèves de A et de BS), 1 heure et demie.

Histoire de la musique, 1 heure.

Initiation musicale, 1 heure.

Instruction civique (pour élèves de A), 1 heure.

Italien, 2 heures.

Latin (pour élèves de BL, 3 heures. Eléments – 2^e degré – 3^e degré.

Mathématiques spéciales (pour élèves de II^e et I^e BS), 3 heures.

Orchestre (avec les élèves du collège secondaire), 1 heure

Philosophie (pour élèves de I^e B), 2 heures.

Sténographie, 1 heure. Cours élémentaire – Cours de perfectionnement.

Travaux à l'aiguille (pour élèves de A et des Cours spéciaux), 3 heures.

Concours

Sous ce nom, des travaux ou exercices facultatifs sont proposés chaque année aux élèves et récompensés, dans la mesure où ils le méritent, par des prix sous forme de livres.

Les sujets de concours sont communiqués aux élèves au cours du trimestre d'été. Celles qui se proposent de concourir s'annoncent avant les vacances d'été au maître qui a proposé le concours.

L'école peut fournir aux élèves les ouvrages ou l'outillage indispensables ; ceux-ci leur sont remis à la veille des vacances d'été. L'élève qui ne mène pas à chef le concours pour lequel elle s'est inscrite peut être tenue de racheter le matériel acquis à son intention.

Les inscriptions définitives sont prises à la fin des vacances d'octobre ; les mémoires, collections, objets confectionnés, etc. sont remis le même jour. Les mémoires porteront en tête l'indication des sources utilisées.

Un jury d'examen est constitué pour chaque groupe de concours. Il se compose du maître enseignant, de la maîtresse d'études et, en principe, d'un membre de l'Association des anciennes élèves. Les concurrentes sont soumises à un examen oral, pour autant que la nature du concours le permet.

Le directeur donne connaissance du résultat des concours et distribue les prix à la veille des vacances de Noël.

COURS SPÉCIAUX DE FRANÇAIS POUR ÉLÈVES DE LANGUE ÉTRANGÈRE

Afin d'offrir aux jeunes filles dont le français n'est pas la langue maternelle le moyen d'acquérir une connaissance approfondie de cette langue, la Ville de Lausanne a institué en 1889, au Gymnase de jeunes filles, des cours spéciaux à leur usage, à savoir un *Cours de perfectionnement* et un *Cours supérieur*, suite du premier. Il n'y a pas de cours pour débutantes. *Seules peuvent s'inscrire les jeunes filles qui ont déjà une certaine connaissance du français.*

Cours de perfectionnement

Il est accessible après un examen d'admission comprenant une dictée, une composition sur un sujet facile et une interrogation sur les éléments de la grammaire. Normalement il dure une année.

Il y a un *Cours A* qui commence vers le 15 avril pour se terminer en mars et un *Cours B* qui commence vers le 1^{er} septembre pour se terminer en juillet. Les jeunes filles qui entrent à une autre époque qu'avril ou septembre ne peuvent pas, dans la règle, être considérées comme des élèves régulières, mais seulement comme des auditrices.

Programme du cours de perfectionnement 20-25 heures par semaine

Vocabulaire et stylistique. – *Elocution* : a) Résumés d'œuvres littéraires ; b) Exercices de conversation et de discussion.

Composition : Lettres, descriptions, narrations (traitées en classe ou à la maison) ; exercices de style.

Traduction : D'allemand ou d'anglais en français.

Diction : Exercices de prononciation. Lecture et récitation de morceaux en prose et en vers.

Lecture expliquée et courante : Etude d'un texte suivi et de fragments divers.

Orthographe : Dictées concordant avec le programme de grammaire ; étude de la ponctuation.

Grammaire : a) Etude de la syntaxe du nom, de l'article, de l'adjectif et du verbe ; b) Verbes irréguliers et défectifs ; c) Analyse logique, étude approfondie ; d) Emploi des temps.

Littérature française : Du XVII^e au XIX^e siècle.

Le Cours de perfectionnement aboutit au *Certificat d'études françaises* ; celui-ci est décerné, chaque année, à la fin mars ou au début de juillet, aux élèves, âgées de seize ans ou moins, qui ont subi avec succès

les épreuves finales, qui se composent d'épreuves écrites éliminatoires : dictée, composition et grammaire (syntaxe, analyse logique et emploi des temps), et d'épreuves orales : lecture et explication d'un texte suivi ; récitation d'un morceau suivi en vers ou en prose. Pour recevoir le Certificat, la candidate doit avoir obtenu : une moyenne de 6 pour l'ensemble des épreuves écrites ; une moyenne de 6 pour l'ensemble des épreuves orales et écrites.

Cours supérieur

Il commence en avril et se termine en mars. *Il n'a lieu que si le nombre des inscriptions est suffisant.*

Il est ouvert aux élèves qui ont obtenu pendant l'année, au Cours de perfectionnement, une moyenne de 6 ; la moyenne exigée est de 7 pour les élèves n'ayant suivi ce cours que pendant un trimestre. Un examen d'admission est imposé aux élèves qui ne remplissent pas ces conditions. Il comprend une dictée de moyenne difficulté, une composition, une interrogation de grammaire sur le programme du Cours I, la lecture et l'explication d'un texte littéraire.

Programme du cours supérieur

environ 20 heures par semaine

Lecture expliquée : Etude détaillée de textes empruntés aux auteurs modernes et contemporains.

Analyse littéraire : Auteurs du XVII^e au XX^e siècle.

Phonétique et diction : Prononciation. Lecture et récitation d'œuvres en prose et en vers.

Orthographe : Dictées littéraires empruntées aux prosateurs du XIX^e siècle. Exercices sur l'ensemble des difficultés grammaticales.

Grammaire : Revision rapide de la syntaxe et de l'emploi des temps.

Littérature française : Du XVII^e au XX^e siècle.

Introduction à l'étude de la psychologie : La vie affective ; la vie intellectuelle ; l'acte volontaire.

Pédagogie : Exercices d'enseignement.

Le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français* est délivré en mars aux élèves, âgées de dix-huit ans au moins, qui ont suivi le Cours supérieur et subi avec succès l'examen final. Celui-ci comporte des épreuves écrites (dictée, composition littéraire, composition sur un sujet général ou pédagogique), des épreuves orales (lecture, littérature, grammaire), et une épreuve pratique (leçon).

Pour recevoir le Certificat d'aptitude, la candidate doit avoir obtenu : un minimum de 6 pour la moyenne de la composition littéraire et de la

dictée ; un minimum de 7 pour la moyenne des épreuves écrites et orales de langue et littérature françaises, et un minimum de 6 pour les épreuves de pédagogie (composition et leçon).

Autres cours

Dans la mesure où le programme de leur propre cours le leur permet, les élèves des cours spéciaux sont autorisées à suivre, sans augmentation de la contribution scolaire¹, quelques autres cours du Gymnase (anglais, allemand, histoire de l'art, gymnastique, cours ménagers) et notamment les cours facultatifs. Elles sont invitées aux conférences et ont accès à la bibliothèque du Gymnase.

Des promenades d'une demi-journée et des excursions sont organisées à leur intention.

Taxes

Les élèves régulières des cours spéciaux paient, par année scolaire :

Elèves de nationalité suisse : 180 fr. par an.

Soit 70 fr. pour le 1^{er} trimestre, 60 fr. pour le 2^e et 50 fr. pour le 3^e.
Elèves de nationalité étrangère : 300 fr. par an.

Soit 110 fr. pour le 1^{er} trimestre, 100 fr. pour le 2^e et 90 fr. pour le 3^e.

Les élèves qui ne suivent que quelques heures de cours paient, selon qu'elles sont de nationalité suisse ou non, 8 fr. ou 9 fr. par heure hebdomadaire et par trimestre.

Le terme en cours est dû quelle que soit la raison pour laquelle une élève cesse de fréquenter l'établissement.

La taxe d'examen est de 24 fr. pour le Certificat d'études françaises et de 36 fr. pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement du français. En cas d'échec, la moitié de la taxe est rendue.

*

Les examens du *Certificat d'études françaises* sont accessibles à des jeunes filles qui n'ont pas fréquenté le Gymnase. Ces candidates externes doivent être annoncées par écrit au directeur du Gymnase, puis inscrites au secrétariat avant le 15 février, sur présentation d'une pièce d'identité et moyennant paiement d'une taxe d'examen de 40 fr. En cas d'échec aux épreuves écrites, la moitié de la taxe est rendue.

Textes à préparer pour le Certificat d'études françaises : Corneille : Polyeucte ; Racine : Iphigénie ; Molière : L'Avare ; 20 fables de La Fontaine (Larousse II) ; Alain-Fournier : Le Grand Meaulnes.

¹ Il est cependant perçu 2 fr. par repas pour le cours de cuisine.

Vacances

Il n'y a pas de cours pendant les périodes suivantes :

- 2 semaines en avril
- 7 semaines en juillet et août
- 1 semaine en octobre
- 2 semaines à Noël et Nouvel-An.

Consulter le programme général du Gymnase de jeunes filles pour les dates exactes des vacances (p. 10), pour la liste des cours facultatifs (p. 29), pour le règlement auquel sont soumises les élèves (p. 9 et 10).

*

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Secrétariat du Gymnase de jeunes filles, Belvédère, chemin des Croix-Rouges 16, Lausanne (Suisse), tél. (021) 23 99 35.

Le directeur, M. Henry Hentsch, reçoit habituellement, à l'adresse ci-dessus, de 11 h. à 12 h.

STATUTS

de l'Association des anciennes élèves

Article premier. – Sous le nom d'Association des anciennes élèves de l'Ecole supérieure communale et du Gymnase de jeunes filles est fondée à Lausanne une association ayant la personnalité juridique, et régie par les articles 60 et suivants du Code civil pour autant qu'il n'y soit pas dérogé par les présents statuts.

Art. 2. – L'Association a pour but, d'une part, de cultiver la camaraderie, l'amitié et les souvenirs scolaires; d'autre part, de donner à l'école un appui moral et effectif.

Art. 3. – Peut devenir membre de l'Association toute personne ayant suivi les cours de l'Ecole supérieure ou du Gymnase, comme élève régulière, externe ou auditrice. Peut devenir « membre ami » toute personne qui en fait la demande écrite au comité.

Art. 4. – Les membres paient une cotisation annuelle minimum de 3 fr. (Les membres à vie, une cotisation unique de 50 fr.) L'avoir social répond seul des engagements de l'Association. Tout membre qui a refusé d'acquitter sa cotisation est considéré comme démissionnaire.

Ont droit au titre de membre honoraire, les maîtres et maîtresses qui ont professé pendant vingt ans à l'école.

Art. 5. – Les organes de l'Association sont :

- a) l'assemblée générale;
- b) un comité de neuf membres élus chaque année pour trois ans par série sortante de deux membres. Ceux-ci peuvent être immédiatement réélus. Les nominations se font au bulletin secret.

Art. 6. – L'assemblée est l'organe suprême de l'Association. Elle se réunit une fois par an sur convocation du comité. Elle élit le comité et désigne chaque année deux vérificatrices des comptes.

Art. 7. – En cas de dissolution, l'actif social sera remis au directeur de l'école pour être employé dans l'intérêt de l'école.

S'adresser à la présidente de l'Association : M^{me} Dolivo-d'Okolski,
7, chemin de Rochettaz, Pully.

TABLE DES MATIÈRES

Renseignements généraux	1
Conditions d'admission et de promotion	3
Examens, diplômes	4
Prix de fondation	6
Contributions scolaires	7
Quelques articles du règlement	9
Année scolaire 1958-1959 : dates des vacances	10
Corps enseignant	11
Programme des cours, Section A	15
Programme des cours, Section B	21
Tableau synoptique des cours	28
Cours facultatifs	29
Concours	29
Cours spéciaux de français	31
Statuts de l'Association des anciennes élèves	35

